



Au village

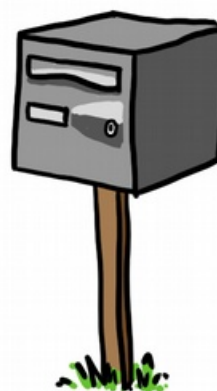


PROCHAINE VIE COMMUNALE

Vous avez entre les mains l'avant-dernière « Vie Communale » envoyée systématiquement en version papier. En effet pour des raisons écologiques et économiques, la Vie Communale vous sera prochainement envoyée au choix :

➤ Soit en « **VERSION NUMÉRIQUE** »

➤ Soit en « **VERSION PAPIER** »



Pour cela, **merci de signaler votre choix à l'aide du coupon réponse** ci-joint à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous ne souhaitez pas recevoir la Vie Communale.

ASTUCE : Vous pouvez aussi retrouver les exemplaires de la Vie Communale sur le site internet de la commune www.la-baume-dhostun.fr rubrique « En mairie / Vie Communale » ou en version papier à la mairie.

DÉPART À LA RETRAITE DE PIERRE



Après avoir oeuvré pour la commune en tant qu'élus, Pierre LAYEUX a mis ses nombreux talents au service de tous les baumois en remplaçant Marcel PELLERIN en tant qu'employé communal.

Entre autres, grâce à ses idées et son savoir-faire au niveau du fleurissement, il a permis à notre village d'obtenir sa première fleur au « concours des villages fleuris ».

Depuis fin juin 2020, Pierre a pris une retraite bien méritée. Nous profitons de ce bulletin pour le remercier pour son engagement, son professionnalisme et son humour au quotidien.

Le 6 juillet a eu lieu son pot de départ qui a dû se faire en petit comité compte-tenu du contexte sanitaire. Nous espérons avoir la possibilité d'organiser quelque chose de plus collectif prochainement. Cela sera peut-être l'occasion de vous présenter la personne qui va le remplacer...



... À ce sujet, une offre d'emploi est consultable en mairie ou sur le site de la commune. Les candidatures sont à déposer avant le 15 septembre et le poste est à pourvoir à partir du 1^{er} octobre.

TAXI DANIEL

La mairie tient à remercier Daniel KOCHKARIAN (Taxi Daniel) pour son don de 1 500 € fait à la commune.

Mr KOCHKARIAN a tenu à manifester sa reconnaissance envers la commune. « *Il était une fois, en 2005, un petit village drômois qui croyait en mon projet professionnel... Par ses choix et ses multiples soutiens, la municipalité de l'époque accepta de faire de moi le Taxi de La Baume d'Hostun : TAXI Daniel...* » (Daniel KOCHKARIAN)

Nous tenons à souligner à notre tour l'extrême amabilité et le professionnalisme dont fait preuve Mr KOCHKARIAN, comme en témoignent les personnes qui ont pu profiter de ses services. Merci et bonne continuation sur notre commune !

Actus Jeunes

SORTIE DE FIN D'ANNÉE racontée par la classe des CE1-CE2 : Lundi 29 juin 2020, promenade autour du village, pique-nique dans le parc et jeux

Nous sommes partis de l'école, à pied, direction le haut du village. Nous avons longé la salle des fêtes, le parking. Nous avons traversé le lotissement du Cottage pour prendre le petit pont en bois. Nous avons pris l'épingle au-dessus du chemin de la Verdure pour monter jusqu'à la ferme du château. Nous nous sommes arrêtés pour observer la plaine de Romans-sur-Isère, avec au loin les monts d'Ardèche.



Ensuite, nous avons emprunté le parcours des oiseaux chanteurs. C'était génial, il y avait une énorme montée et la vue était magnifique. Nous sommes allés jusqu'au belvédère d'où l'on pouvait voir Saint-Hilaire-du-Rosier, la plaine de Saint-Just-de-Claix, et le massif des Coulmes (chez le maître !) dans le Vercors. Nous sommes redescendus vers les champs de noyers derrière la garderie.

Nous avons vu plein d'animaux : des têtards, des chèvres-naines, des moutons, des ânes, des poules, des oies, des poulets, des abeilles, un coq ! Nous avons aussi vu des terriers, peut-être de blaireaux ou de renards et une mare où les sangliers se nettoient après qu'ils aient pris un bain de boue.

Nous avons pique-niqué dans le parc à l'ombre, chaque classe séparée, car nous ne devons pas nous mélanger à cause du coronavirus. Nous nous sommes bien régalés, c'était délicieux.

Pour continuer, toutes les classes ont joué aux jeux suivants : le loup-garou sur l'estrade de la salle des fêtes, le hockey sur le carrelage dans la salle des fêtes puis le poule-renard-vipère dans le parc.

Cette journée était trop bien. Elle nous a beaucoup plu car la marche du matin était agréable, nous étions au frais à l'ombre dans la forêt. Nous étions heureux de terminer cette année si particulière par cette si belle journée !

CLASSE DES GRANDES SECTIONS-CMI-CM2

École à la maison

Faustine : J'ai bien aimé que maman soit la maîtresse.

Noah : J'ai bien aimé l'école à la maison car dès que j'avais fini, je pouvais aller me baigner.

Roman : Je n'ai pas trop aimé car je ne voyais pas mes copains.

Lilou : J'ai bien aimé car le matin je faisais mes devoirs et l'après-midi, j'allais dehors.

Marie : Je n'ai pas aimé car je ne voyais pas mes copines mais papa était un bon professeur.

Jade : J'ai bien aimé car mon père était mon professeur.

Maxime : Je n'ai pas aimé car personne ne m'aidait pour mes devoirs.

Sport

Charlotte : Nous avons fait un loup garou avec la maîtresse.

Maxime : J'ai bien aimé faire un loup garou avec toute la classe.

Lilou : J'ai bien aimé faire du hockey.

Louis : Nous avons fait de la crosse québécoise, du hockey et des poules/renards/vipères.

Evan : J'ai aimé jouer à poules/renards/vipères.

Noah : J'adore le jeu poules/renards/vipères

Jade : J'ai bien aimé faire le loup garou

Mélisse : Le sport ça peut nous dégourdir les jambes mais on ne peut pas faire ce que l'on veut.

Sortie du 29 juin

Camille : Nous sommes allés marcher dans la montagne à côté du mont Vanille.

Lowan : Lors de la promenade, la maîtresse a bloqué le chemin pour que l'on fasse un grand pas au-dessus de la boue.

Noam : On s'est bien amusé, j'ai aimé me promener.

Alexis : Les herbes, ça piquait un peu les jambes.

Lilou : J'ai bien aimé quand on a sauté au-dessus du trou.

Noam : A la fin de la promenade, j'étais un peu fatigué.

Gabin : C'était un peu long la promenade.

Sacha : Lors de la promenade, on avait la vue sur La Baume d'Hostun et Saint-Hilaire du Rosier.

Roman : J'ai bien aimé la promenade car c'était joli.

Jade : J'ai bien aimé la sortie.

Maxime : Nous avons pique-niqué dans le parc et nous avons fait des jeux.

Nathael : J'ai aimé faire les trois sports d'affilée.

Soirée CM2

Louis : Nous avons fait des énigmes sur l'école.

Garance : Nous devons faire un tableau de peinture en photo : "Le déjeuner sur l'herbe" de Monet

Marie : Nous avons eu un livre sur les Fables de la Fontaine.

Elisa : On a mangé de la pizza et une tarte à la fraise.

Charlotte : Nous nous sommes tous réunis dans la cantine et nous avons fait une affiche pour la maîtresse. Nous avons eu un livre dédicacé par la maîtresse et par Marion.



Collège

Louna : J'ai hâte d'être au collège mais j'ai peur de me perdre dans les couloirs.

Faustine : C'est bien parce que notre classe est au rez-de-chaussée.

Louis : Je veux être au collège pour avoir de nouveaux copains.

Marie : J'ai hâte d'être au collège mais la maîtresse va me manquer.

Elisa : J'ai peur de me tromper de classe.

Vanessa Hié (Illustratrice que nous aurions dû rencontrer au salon du livre de Châtillon)

Inès : J'ai bien aimé ses livres. Mon préféré est "La grande montagne des contes chinois".

Louna : Nous avons beaucoup travaillé sur Vanessa Hié, c'est dommage que nous ne l'ayons pas rencontrée.

Vacances

Inès : Je n'ai pas trop envie d'être en vacances car je ne vais pas pouvoir voir mes copines.

Lilou : J'ai envie d'être en vacances car je vais partir en Corse.

Garance : Je n'ai pas envie d'être en vacances parce qu'après je serai en 6ème.

Elisa : Je n'ai pas hâte d'être en vacances car la maîtresse va me manquer.

Noam : On va partir en famille à la mer.

Roman : On devait aller en Italie mais avec le Corona, on n'y va pas.

Charlotte : Je ne veux pas être en vacances car je ne reverrai plus la maîtresse.

Noah : Je ne veux pas être en vacances car l'école va me manquer.

Maxime : J'ai hâte car on va beaucoup voyager en France.

Inès : Je vais aller deux jours à Toulouse avec Lilou.

Jade : Je vais pouvoir jouer dehors.

Un bel été à toutes et à tous !

PRÊT à 0 % D'INTÉRÊT DE LA C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales) DE LA DRÔME POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR

PRÊT
à 0% d'intérêt
sous conditions de ressources

pour l'achat
d'un ordinateur
pour votre enfant
collégien
ou lycéen

+ d'infos caf.fr / Ma Caf (26000)

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Drôme

Pour favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire des enfants, la Caf de la Drôme permet aux familles de bénéficier, sous conditions, d'un prêt à 0 % d'intérêt pour l'achat d'un ordinateur pour leurs enfants lycéens ou collégiens.

Ce prêt est valable pour l'achat, par famille, d'un ordinateur portable ou d'un ordinateur fixe (écran, unité centrale, clavier, souris) avec si besoin disque dur externe et/ou clé usb. Le remboursement s'effectue par retenues sur les prestations tous les mois pendant 12 à 24 mois.

Informations en mairie ou sur le site de la caf : www.caf.fr dans la rubrique / Caf de la Drôme / S'informer / Logement et cadre de vie / Amélioration de votre logement et cadre de vie / Prêt à 0 % l'intérêt pour l'achat d'un bien ménager, mobilier ou informatique.

LE RECYCLAGE

Le SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme) propose des informations et des jeux adaptés aux enfants. En cette période de vacances scolaires, voici une petite lecture instructive suivie d'un petit jeu.

Amusez-vous bien !

Le recyclage des déchets permet de :

- donner une seconde vie aux déchets : les déchets recyclables sont transformés en de nouveaux objets, prêts à vivre une nouvelle vie,
- protéger notre environnement : en recyclant la matière contenue dans nos déchets, on économise les ressources naturelles (bois, pétrole, minéral...) mais aussi l'eau et l'énergie,
- favoriser la création d'emplois locaux : le recyclage de nos déchets se fait dans des usines situées en France, dont quatre en Drôme Ardèche,
- faire des économies : déposer un déchet dans la mauvaise poubelle entraîne un surcoût pour la collectivité.

Le verre est broyé puis fondu à près de 1500°C, créant ainsi du verre en fusion. Après cette opération, le verre peut prendre n'importe quelle forme, mais il est le plus souvent transformé en bouteilles. Le verre est le matériau de recyclage par excellence, car il est 100 % recyclable et à l'infini.

Les bouteilles en plastiques sont débarrassées de leurs étiquettes et des petits déchets, elles sont lavées puis broyées en petits morceaux (les paillettes). Ces paillettes sont ensuite pressées, séchées puis fondues pour obtenir une nouvelle matière première.

Les emballages métalliques, en aluminium et en acier, vont être broyés, laminés et lavés. Les métaux seront ensuite fondus et purifiés, avant d'être transformés en matière première, sous forme de lingots, de bobines ou de barres, qui seront utilisés dans la création de nouveaux produits finis.

Les briques alimentaires contiennent plusieurs matières. Le carton et l'aluminium sont séparés dans un pulpeur (bac d'eau froide) puis réutilisés séparément.

Les papiers et cartons sont acheminés chez deux papetiers. Ils sont ensuite plongés dans des bains et se transforment en pâte. Les fibres obtenues sont ensuite essorées, séchées et pressées. On obtient de nouvelles feuilles de papier ou de carton que l'on enroule sur de grosses bobines.

PETIT JEU :

Pour découvrir en quoi vont se recycler les emballages situés sur la gauche, trace leur parcours à travers le labyrinthe → → →



En mairie

ÉTAT CIVIL : - naissances

d'Anatole, le 24 juin, au foyer d'Élodie ROBIN et de Lionel REYNAUD,
8, chemin de la Draye

de Côme, le 15 juillet, au foyer de Charline RAFFIN et Gaël BOUDJENAH,
295 A, route du Champ de la Croix



Nous leur souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations aux familles.




- mariage

le 14 juillet, entre Barbara JUVIN et Rafik SDIRI



Nous présentons toutes nos félicitations aux époux et avons une tendre pensée pour Martine JUVIN.



RAPPEL : Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr

URBANISME - Permis de construire

- Arrêté du Maire du 16 juin 2020 autorisant l'entreprise GH'BAT la construction de bureaux et atelier nécessaire à une activité professionnelle – Z.A les Monts du Matin
- Arrêté du Maire du 16 juin 2020 refusant à M^{me} BOURRON Françoise la construction d'un hangar avec couverture photovoltaïque -- 150 Route de Gervans

URBANISME - Déclaration préalable

- Arrêté de non-opposition avec prescriptions du 16 juin 2020 autorisant Mme RENOIR Emmanuelle et ROBERT Aymeric l'édification d'une véranda – 505G route de Gervans
- Arrêté de non-opposition avec prescriptions du 20 juillet 2020 autorisant M. MILESI Roger la réfection d'une toiture et fermeture d'ouvertures – 14 Montée des Royets



PENSEZ À DÉPOSER VOS DÉCLARATIONS : d'ouverture et d'achèvement de chantier

La durée de validité d'une autorisation d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable est de 3 ans. Si les travaux n'ont pas débuté dans ce délai, l'autorisation est considérée comme caduque. C'est dans votre intérêt de signaler en mairie le commencement des travaux ou aménagements. Une fois le chantier terminé, il est nécessaire de prévenir l'administration via un document officiel : la **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux ou DAACT**. Cette déclaration permet de signaler la clôture de tous les travaux qui ont nécessité une autorisation officielle et va également établir la conformité des travaux réalisés par rapport au permis qui avait été déposé. À partir de la date de réception, l'administration dispose de trois mois pour visiter le chantier, et estimer la bonne réalisation des travaux. Ce certificat de conformité est nécessaire pour la revente d'une maison de moins de 10 ans.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1^{er} Juillet 2004 et le 31 Août 2004 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille. Dans un délai de 3 à 6 mois après leur recensement, les jeunes nouvellement recensés peuvent s'inscrire sur l'espace jeune de majdc.fr.



Le centre du service national de Lyon est joignable uniquement :

→ Par téléphone au 04 37 27 25 07

→ par mail sur csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

→ ou par majdc.fr

AMBROISIE

Depuis quelques semaines de nombreux plants d'ambroisie fleurissent un peu partout sur notre commune. Cette plante qui provoque des allergies à de nombreuses personnes doit être supprimée qu'elle soit sur les abords d'une route, dans un champ, ou chez un particulier. Il y a plusieurs moyens de s'en débarrasser mais le plus efficace reste de l'arracher.

Le bureau d'étude « Evinrude » mandaté par l'Agglo a aidé la commune à procéder à un recensement des parcelles infectées par un grand nombre de plants et des courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés. Si vous avez besoin d'aide à ce sujet, n'hésitez pas à contacter la commune sur le numéro d'astreinte au 07 68 42 43 02 en cette période de fermeture estivale du secrétariat.



disponibles, n'hésitez pas à nous retrouver place de la mairie entre 7h30 et 8h pour un temps d'accueil convivial.

Le dimanche 26 juillet dernier entre 8h et 10h des bénévoles se sont rassemblés afin d'arracher des plants en fleurs (ou presque en fleurs). Cette action sera reconduite le **dimanche 16 août aux mêmes horaires**. Si vous n'êtes pas allergiques et que vous êtes



Luttons contre l'ambroisie tous ensemble...

Rendez-vous dimanche 16 août de 8h à 10h !

Entre 7h30 et 8h café offert place de la mairie et répartition des équipes et des secteurs.

Apportez gants et masques et sécateurs !!

CHATS ERRANTS SUR NOTRE COMMUNE

Devant la recrudescence de chats errants sur notre commune, et notamment dans le centre du village nous tenons à vous rappeler ces dispositions légales :

- Nourrir des chats errants est interdit.
- Les propriétaires sont dans l'obligation d'identifier leur chat, soit via une puce électronique, soit en le faisant tatouer (soit les deux).

La commune étant dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation et la reproduction de ces chats, une campagne de piégeage va démarrer très prochainement dans le quartier situé à proximité de l'école primaire. Elle sera menée par Jean-Louis Charasson, piégeur agréé sur notre commune. Les chats récupérés et non identifiés seront emmenés au refuge des Bérauds.

Nous vous recommandons fortement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que votre chat soit identifiable le plus facilement possible, en lui mettant par exemple, en plus du puçage et/ou du tatouage, un collier avec vos coordonnées. Vous pouvez aussi déposer dans la boîte aux lettres de la mairie une photo sur laquelle votre chat est très identifiable ainsi que les coordonnées pour vous joindre.

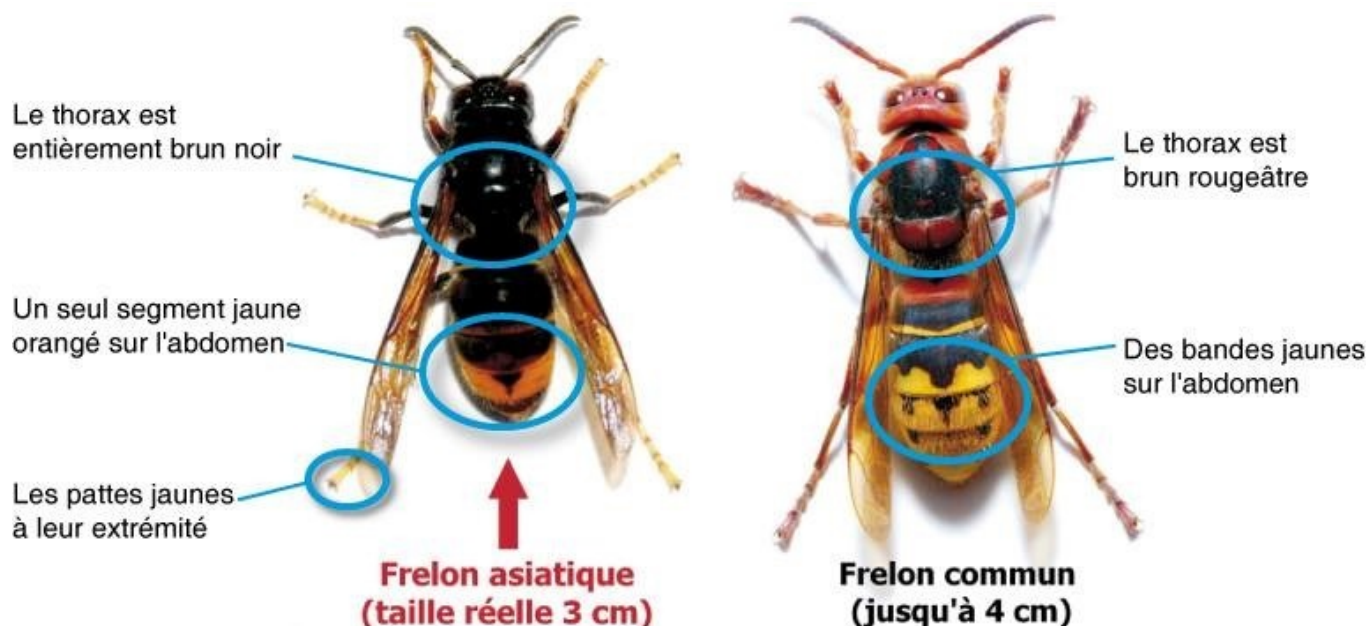
Afin d'éviter la prolifération des chats errants et tous les désagréments que cela peut occasionner pour les habitants de la commune comme pour les chats eux-mêmes, nous ne saurions trop vous conseiller de faire stériliser vos chats. Des campagnes menées par des associations ont lieu régulièrement.



FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est arrivé en France avant 2005. C'est une espèce invasive qui présente un risque réel pour l'apiculture et pour la biodiversité. Le frelon asiatique n'a pas de prédateurs et il est un gros consommateur d'insectes, notamment d'abeilles.

Il est différent du frelon européen, voici comment le reconnaître :



Abeille

Guêpe

Bourdon

Frelon asiatique

Frelon européen



Son nid ressemble souvent à un gros ballon et se trouve en hauteur sous la branche d'un arbre. Mais ils s'adaptent maintenant à leurs environnements et l'on peut retrouver des nids, dans des conduits de cheminées, sous des toitures.

Depuis plusieurs années déjà des nids sont signalés et détruits sur notre commune. Cette année tout particulièrement, de nombreux frelons asiatiques nous ont été signalés dont les nids n'ont pas été trouvés. Essayez d'observer autour de chez vous et n'hésitez pas à signaler en mairie si vous trouvez un nid qui n'est pas sur votre propriété. N'essayez pas de le détruire vous-même, cette démarche doit être réalisée par un professionnel avec des méthodes reconnues et une tenue de protection adéquate. Sur la Baume, nous avons la chance d'avoir un professionnel qui s'occupe de la destruction à toute hauteur des nids de guêpes et frelons, ces coordonnées sont les suivantes :

► **Teddy Boyer « SOS guêpes et frelons » / 06 84 92 42 11 ou 09 80 37 61 41.**

MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE

La Préfecture de la Drôme informe qu'en cette période de sécheresse, notre secteur est en alerte depuis le 31 juillet (nous vous signalerons quand l'alerte sera levée) et les mesures à prendre sont les suivantes :



INTERDICTION des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



INTERDICTION de remplir les piscines (hors compléments et nouvelles constructions)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts (hors potagers), golfs (hors greens et départ de golf), stades et autres espaces sportifs entre 6h et 20h



INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayuses laveuses automatiques) et de laver les terrasses et façades

PROJET DE CARRIÈRE SUR LE MONT VANILLE

Petite rétrospective ...

- Le 2 avril 2019, la société Carrières Benoît Gauthier demande une Autorisation Environnementale Unique (AEU) pour l'ouverture et l'exploitation d'une carrière au niveau du Mont Vanille sur la commune de Saint Nazaire en Royans. Il s'agira d'une carrière d'extraction de blocs d'enrochement, pierres à bâtir, pierres à scier, et granulats. Elle sera située aux lieux dits «Vanille» et «Campalon», sur la partie basse du Mont Vanille qui domine la confluence de la Bourne avec l'Isère et, partiellement, sur l'ancienne carrière datant des années 1870.
- Dans le cadre de cette demande, la société Benoît Gauthier fournit une étude d'impact, et demande une dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées situées sur le lieu du projet.
- Le 21 octobre 2019, la commune de Saint Nazaire en Royans est informée par courrier de la recevabilité de ce projet de carrière, par l'autorité administrative compétente (en l'occurrence la DREAL).
- Le 12 novembre 2019, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (autorité de l'État compétente en matière d'environnement à l'échelle régionale) émet un avis soulignant « quelques insuffisances » mais une « étude d'impact présentée globalement claire et de bonne qualité »
- Le 27 novembre 2019, un arrêté préfectoral (Préfecture de la Drôme, Arrêté n°2019331-0003) fixe les conditions de l'enquête publique légale, et nomme un commissaire enquêteur public chargé de recueillir et synthétiser tous les avis et données lui permettant in fine d'émettre un avis, favorable ou défavorable, qu'il remettra au préfet.

Dans cet arrêté, pour la première fois depuis le début du projet de carrière, on considère « un rayon d'affichage pour ce projet de 3 km qui intéresse le territoire des communes de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, EYMEUX, HOSTUN, LA BAUME D'HOSTUN, ROCHECHINARD, LA MOTTE-FANJAS, St THOMAS-EN ROYANS, SAINT-LATTIER, SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER et SAINT-JUST-DE-CLAIX » Et pour la première fois depuis un an, il est demandé à ces communes d'émettre un avis sur ce projet. Le bassin de vie concerné et les communes alentours découvrent donc par voie légale, à ce moment là et pas avant, l'existence du projet, la population aussi.

- Le 6 janvier 2020, l'enquête publique est ouverte, elle se terminera le 20 février. Elle donnera lieu à plusieurs manifestations publiques sur les communes de Saint-Nazaire-en-Royans et la Baume d'Hostun (samedi 11 juillet dernier dans le parc de la salle des fêtes), ainsi qu'à la création d'un collectif citoyen « pour protester, tant face au déni de démocratie, que face aux lacunes du dossier d'enquête publique. » L'association Pour Vanille - Protégeons le Mont Vanille Royans Vercors, verra le jour dans la foulée (<https://pourvanille.fr/>).



Manifestation du 11 juillet 2020 dans le parc

- Le 10 février 2020, une réunion publique est organisée à l'initiative du commissaire enquêteur. Concernant l'opacité dans laquelle le projet s'est monté avant qu'il ne soit porté à la connaissance des communes environnantes et de la population, le commissaire enquêteur et le dirigeant de l'entreprise

Gauthier n'auront d'autre argument que celui indiquant que ce type de projet de carrière se monte toujours de cette façon là... sans aucune concertation en amont auprès des collectivités locales ou de la population concernée. Durant la réunion, la tension monte aussi concernant les résultats de l'étude d'impact fournie par le bureau d'étude commandité par l'entreprise Benoît Gauthier, résultats présentés comme lacunaires, incomplets et sujets à caution par les opposants au projet. La réunion est écourtée par le commissaire enquêteur une demi-heure avant la fin suite aux vives tensions qui ont émergé.

- Le 8 avril : Le Parc Régional du Vercors a émis une motion « défavorable en l'état » par rapport au projet de carrière en pointant notamment des interrogations relatives aux ressources en eau, à l'environnement et au tourisme.
- Le 4 juin 2020, le commissaire enquêteur remet à la préfecture son rapport concernant l'enquête publique : il émet un avis favorable... Alors que la quasi-totalité des conseils municipaux des communes concernées, dont la Baume d'Hostun ainsi que la nouvelle équipe municipale de St-Nazaire-en-Royans, ont voté des avis défavorables à l'implantation de la carrière, de même que le Parc Régional du Vercors.

Et maintenant ?

Malgré la fin de l'enquête publique, la préfecture n'a à ce jour pris aucune décision autorisant l'implantation de cette carrière au Mont Vanille. En attendant, notre commune de la Baume d'Hostun n'est pas restée inactive. En particulier, nous avons sollicité Valence-Romans Agglomération, afin d'établir une contre-expertise hydrogéologique concernant les risques potentiels d'une telle carrière pour notre source d'eau potable (source du Château), dont voici les conclusions : *« la Régie Eau de Valence Romans Agglo se trouve particulièrement inquiète des risques que pourrait apporter ce projet sur l'exploitabilité de l'unique ressource actuelle d'eau potable de la commune de la Baume d'Hostun, à savoir la source du Château. Ces doutes ne sont pas amoindris par l'étude d'impact réalisée dans le cadre de ce projet, qui prend peu ou pas compte les risques que pourraient engendrer ce projet sur l'eau potable »* ; *« Dans ces conditions et sachant que la commune de la Baume d'Hostun n'a pas d'autres solutions actuelles pour alimenter la totalité de ses habitants en cas de pollution de la source du Château, nous souhaitons la réalisation d'un protocole complet d'investigations (qui nous semble totalement indispensable pour lever les forts doutes et incertitudes qui demeurent sur ce secteur »*. Par la voix de Marion Pelloux-Prayer, maire de La Baume d'Hostun, notre commune s'est aussi positionnée par rapport à l'opacité qui a entouré le montage de ce projet des années avant qu'il ne soit enfin rendu public à la fin 2019, sans aucune concertation avec les habitants ou les acteurs communaux et associatifs (communication orale à l'occasion de la manifestation du 20 juin 2020 à St Nazaire à retrouver sur le site de la commune dans la rubrique « En mairie / déclarations publiques »).

Bien que des projets de ce type répondent avant tout à une demande forte dans le domaine de la construction, il est tout à fait légitime de se poser des questions quant à la préservation de notre environnement proche et de nos conditions de vie. Au-delà de notre ressource en eau potable, quid des nuisances dues aux poussières, des nuisances sonores et des vibrations dues aux explosions, de l'augmentation du trafic routier, des espèces animales et végétales, dont certaines protégées, qui peuplent aujourd'hui le mont Vanille, de l'impact paysager et sur le tourisme local, de la ressource en eau de Thaïs (ressource considérée comme stratégique)? Autant de questions qui restent aujourd'hui posées étant donné l'aspect parcellaire des réponses amenées par l'entreprise Benoît Gauthier et l'enquête publique (voire toujours restées sans réponse aujourd'hui), de l'avis de la plupart des acteurs communaux et citoyens qui ont enfin eu le temps de se pencher sur le sujet.

Benoît Rolland

Les Grandes lignes du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 7 juillet 2020

Présents : ORDENER Lorraine, DUBOIS Sabrina, SCALVINI Damien, CLERC-LE-PAGE Anne, LOUIS Amandine, CHARLY Rémy, FAVRE-NICOLIN Dimitri, MURDINET Armand, CORBY Guy, CRETE Marie, THYRARD Frankline

Excusés : CRON Lionel, ROLLAND Benoît qui ont donné pouvoir à PELLOUX-PRAYER Marion, AUGUGLIARO Christophe

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Constitution de la nouvelle commission

Le code général des impôts impose, dans chaque commune, la mise en place d'une commission communale des impôts directs. Celle-ci est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants élus pour 6 ans.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur la classification des nouvelles maisons et également des anciennes sur lesquelles ont été effectuées des modifications que l'administration fiscale prend en compte. Elle participe, par ailleurs, à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Elle se réunit 1 fois par an.

Les 12 personnes sélectionnées (6 titulaires et 6 suppléants) par le centre des impôts parmi les 24 proposées par la municipalité, recevront d'ici peu un courrier les en informant.

Marchés Publics - Constitution d'une commission MAPA (MArchés à Procédure Adaptée)

Une « commission MAPA » est créée afin d'examiner les offres et les candidatures pour tous les marchés publics supérieurs à 20 000€ HT. La « commission MAPA » est constituée des membres de la commission « Travaux », et est composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) désignés ci-après ;

Membres titulaires	Membres suppléants
1 – FAVRE-NICOLIN Dimitri	1 – CHARLY Rémy
2 – MURDINET Armand	2 – AUGUGLIARO Christophe
3 – SCALVINI Damien	3 – PELLOUX-PRAYER Marion

Reconduction du poste d'Henriette DESTEFANO

Le Conseil Municipal souhaite conserver le poste d'Henriette (ménage de l'école principalement) pour une nouvelle année. Son contrat d'une durée hebdomadaire annualisée de 12h34 est donc reconduit depuis le 12 juillet 2020 jusqu'au 11 juillet 2021.

Augmentation du temps de travail de Mariane GAMON

Mariane Gamon s'occupe au sein de la commune du ménage des bâtiments communaux (salle des fêtes, école, mairie, salle basse, wc publics) mais aussi des enfants de l'école sur le temps de cantine et elle assiste Frédéric SERT sur le temps du goûter. Ses tâches ont été revues suite à la fermeture de la 3^{ème} classe et au départ à la retraite de Pierre. Le conseil municipal a donc décidé d'augmenter le contrat de travail de Mariane : son poste permanent d'une durée hebdomadaire annualisée de 27h passera à 28h14 à compter du 1^{er} octobre.

Délégué au Comité National D'Action Sociale (C.N.A.S.)

Le CNAS propose des aides pour améliorer la situation personnelle et professionnelle des employés des communes. Conformément au Règlement de Fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué. Le Conseil Municipal a nommé Amandine LOUIS.

Appalaches Spirit – Convention de mise à disposition de la salle des fêtes

Une convention a été signée entre la mairie et l'association Appalaches Spirit pour la saison 2020-2021. La grande salle et la scène seront disponibles pour l'activité « Danse Country » à compter du 10 septembre le jeudi de 19h à 21h en période scolaire uniquement. Une participation forfaitaire annuelle de 800 € a été demandée.

Valence Romans Agglo – Convention pour adhésion au service commun d'autorisations d'occupation et d'utilisation du sol

Dans le contexte de désengagement des services de l'État, le service commun Application du Droit des Sols (ADS) a été créé le 1^{er} janvier 2015 afin de proposer aux communes un service d'instruction des actes d'urbanisme.

Le conseil municipal décide de confier au service commun ADS l'instruction des actes suivants :

- permis de construire,
- permis d'aménager,
- permis de démolir,
- déclarations préalables maison individuelle,
- déclaration préalable lotissement,
- déclaration préalable située en zone de risques,
- autres déclarations préalables,
- certificat d'urbanisme opérationnel

Désignation du conseiller pour la commission de contrôle des listes électorales

Depuis la réforme des listes électorales au 1^{er} janvier 2019, il a été mis en place dans chaque commune, une commission de contrôle des listes électorales. Celle-ci est composée :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Elle a pour rôle de statuer sur les recours administratifs préalables et doit s'assurer de la régularité de la liste électorale. Lionel CRON qui tenait déjà ce rôle dans l'équipe municipale précédente continue.

Services périscolaires – Modification du règlement intérieur du service et des tarifs

Afin de palier le désengagement financier progressif de la Caisse d'Allocations Familiales et les surcoûts occasionnés par cette période exceptionnelle de pandémie COVID 19 (notamment à cause des repas non commandés pour lesquels la commune a dû s'acquitter des frais fixes), le conseil municipal a décidé d'acter une augmentation de 2 % des tarifs périscolaires.

Exemple de tarifs pour un enfant qui fréquenterait trois jours par semaine le service périscolaire (garderie et cantine) de 7h30 à 17h30 pour un mois comprenant 4 semaines complètes :

Quotient familial	Participation mensuelle par enfant	
	Avec les anciens tarifs	Avec les nouveaux tarifs
De 0 à 550 €	111,24 €	113,52 €
> 1000 €	124,44 €	126,72 €

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 8 septembre à 20h en mairie.

COMMISSIONS COMMUNALES

En raison du contexte sanitaire et du temps nécessaire à notre nouvelle équipe pour trouver ses marques, l'ouverture des commissions communales à tous les baumois qui souhaitent y participer se fera à partir du mois de septembre. Un protocole sanitaire nous permettant de vous accueillir en toute sécurité est en cours d'élaboration.

Les dates des commissions seront indiqués sur les panneaux d'affichages ainsi que sur le site de la commune.

Bonne fin d'été à tous,

le XV Baumois.

Le mot des Associations



VENDREDI 4 SEPTEMBRE
DE 16H A 19H30

A LA SALLE DES FÊTES D'EYMEUX

Assemblée Générale du Comité des Fêtes

À cause du confinement, nous n'avons pas eu le plaisir de partager des moments festifs comme chaque année, mais ce n'est que partie remise. L'année se prépare dès septembre. Aussi le Comité vous invite à assister à son Assemblée Générale qui se tiendra le **vendredi 11 septembre à 20h30** dans la petite salle de la salle des fêtes.

À l'occasion de cette soirée, il sera procédé au bilan financier puis à l'élection d'un nouveau bureau. Si la vie associative vous fait envie, n'hésitez pas à nous rejoindre. Toute l'équipe du comité vous souhaite un bel été.

Danse Country



L'activité de danse country western qui a vu le jour en septembre dernier dans votre commune et a fait de nombreux adeptes, s'est vue mise entre parenthèses au mois de mars comme de multiples autres activités. Le dé-confinement aidant et le retour à un mode de vie plus normal permettent aujourd'hui d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Nous avons rencontré il y a quelques semaines Marion PELLOUX-PRAYER votre nouveau maire qui nous a chaleureusement accueillis en compagnie de Frankline THYRARD et nous avons signé la nouvelle convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour la saison 2020-2021.

Ainsi, c'est avec un immense plaisir que nous vous retrouverons début septembre pour la reprise des cours (date à préciser). Ils se dérouleront toujours les jeudis de 19h00 à 21h00 sauf périodes de vacances scolaires et jours fériés.

Ils (elles) n'étaient pas moins de quinze à se retrouver chaque semaine avant cet arrêt brutal, avec aussi de jeunes enfants accompagnant leurs mamans. Les premiers pas bien acquis, c'était un vrai bonheur pour tous d'évoluer sur la piste.

N'hésitez pas à venir les rejoindre et nous rendre visite dès la rentrée. Venez voir et écouter ces belles musiques country. Et pourquoi pas essayer ? Vous avez deux cours gratuits pour vous familiariser et rejoindre le groupe en toute simplicité et convivialité si vous le souhaitez.

Nous serons également présents au forum des associations début septembre à Eymeux où vous pourrez prendre tous renseignements utiles.

En attendant nous vous souhaitons à tous, en notre nom et celui de tous nos ami(e)s danseurs, un très bel été.

Profitez bien de ces instants de liberté retrouvée mais restez prudents pour vous, vos proches, et les autres.

À très bientôt.

Pour nous contacter : Christian au 06 14 98 19 87 / appalaches.spirit@gmail.com

Bibliothèque d'Hostun

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque d'Hostun du 6 juillet au 30 août sont les suivants :

Judi de 16h à 19h : « Drive piéton »

Pour plus d'informations : <https://www.bibliotheque-hostun.fr>

Patrimoin'Art



Patrimoin'Art vient de terminer un livre consacré à la plus belle vente aux enchères du XVIIIème siècle. Il s'agit de la dispersion, en 1756, de la collection du Duc d'Hostun. La Baume d'Hostun est à l'origine de ce duché, Hostun n'en fera partie qu'un an après !

Cette collection était riche de Léonard de Vinci, Rembrandt, Rubens.

Vous pouvez commander cet ouvrage d'ici le 15 août. Le profit de cette vente aidera à la poursuite de la restauration de Saint-Martin.

Pour tout renseignement : <http://hostun.patrimoinart.free.fr> ou par mail à : hostun.patrimoinart@free.f

**Bulletin de souscription
à retourner à l'association Patrimoin'Art
AVANT LE 15 AOUT 2020**

Prénom, Nom :

Organisation / fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Commande « *LA COLLECTION DU DUC D'HOSTUN-TALLARD* »

Nombre(s) d'exemplaire(s) :x 25,00 € TTC (au lieu de 30,00 €) =€ TTC

(pour un envoi postal dès publication) Frais de port* (3.00 €) : =€ TTC

Total : =€ TTC

*Facultatif, les ouvrages en souscription seront disponibles auprès des membres de l'association ou lors des conférences (voir ci-dessus).

Règlement à adresser à : **PatrimoinArt**

Mairie d'Hostun – 23 avenue des Marronniers – 26730 HOSTUN

ou par virement : PATRIMOIN'ART HOSTUN - FR76 1390 6001 2285 0002 4456 866

Il est également possible de souscrire par carte bancaire sur le site de l'éditeur :

<http://www.yvelinedition.fr/souscription-hostun>

ABC-1520

Paroisse St Pierre des Monts du Matin

Prochaines messes du secteur :

Samedi 15 août	10h30 JAILLANS
Samedi 15 août	18h30 CHARPEY (procession + messe)
Dimanche 16 août	10h30 CHATUZANGE
Samedi 22 août	18h30 St DIDIER
Dimanche 23 août	10h30 CHATUZANGE
Samedi 29 août	18h30 BESAYES
Dimanche 30 août	10h30 CHATUZANGE

À noter : Messe avec partage d'Évangile le jeudi 20 août à 18h à la salle du Clocher à Hostun.

Recommandations pour la sécurité sanitaire avec les gestes barrières :

Pendant toutes les célébrations, le port du masque est obligatoire. Il y a des places marquées dans l'église pour bien respecter la distance, vous êtes invités à bien les observer. Les membres du même foyer, peuvent rester ensemble. Pas de contact physique dans l'église. Les places dans les églises sont limitées mais il n'y a plus d'inscriptions. Si vous pensez que ce n'est pas encore le moment pour vous d'assister à la messe, vous pouvez rester chez vous et vivre la communion spirituelle avec la paroisse.

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

www.la-baume-dhostun.fr

Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h

Mercredi
de 16h à 19h

Vendredi
de 11h à 16h30

Samedi
de 9h à 12h
(Ouvert si la date
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :

sur Rendez-vous

Directeur de publication :

La commission

Communication - Information

Édité et publié par la
MAIRIE DE
LA BAUME D'HOSTUN
en 250 exemplaires

Prochaine
Vie Communale
fin septembre

Dates à retenir :

16 août : Matinée « Ambroisie »

4 septembre : Forum Intercommunal des Associations à Eymeux

8 septembre : Conseil Municipal

11 septembre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

10 et 11 octobre : Chemin de Peintres

Le secrétariat de la mairie sera fermé
du lundi 3 août au dimanche 23 août 2020.

En cas d'urgence, appelez le numéro de
téléphone d'astreinte :

07.68.42.43.02



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15